

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 24/05/2024

Date d'affichage : 30/05/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt huit mai**, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe AMPOULIE, Mme Virginie THIERRY.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Guy PARIS, Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de Mme Isabelle BUCAILLE, Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Sandrine HUSSON.

**OBJET : Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent : services techniques****Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'accroissement temporaire de l'activité du services techniques liés à l'entretien des espaces verts et de la voirie (tonte, paillage, arrosage, déneigement...)

Considérant que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 01 Juillet 2024 au 31 Décembre 2024 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet,
- Il devra justifier d'un diplôme de niveau V ou d'une expérience professionnelle,
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Le maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) décide :

- D'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 30/05/2024

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, Mme  
Sandrine HUSSON.



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS



Envoyé en préfecture le 03/06/2024  
Reçu en préfecture le 03/06/2024  
Publié le 04/06/2024  
ID : 027-212706295-20240528-MA\_DEL\_2024\_039-DE

